

1 Rue de Saint Père - La Sicaudais 44320 Chaumes en Retz 02 40 21 16 00 ec.sicaudais.ste-victoire@ec44.fr



Préambule

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant à l'école Sainte Victoire à la rentrée 2024 et nous sommes heureux de vous accueillir. Cet établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat fonctionne principalement grâce à deux sources de financement :

- La contribution financière des parents, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
 - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
 - L'enseignement religieux (animation pastorale),
 - L'acquisition de certains équipements,

☆ La prise en charge par la collectivité publique :

- Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
- Le forfait communal qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, projets pédagogiques, éducatifs et culturels propres à l'établissement, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) pour l'école maternelle et élémentaire.

Les tarifs :

☆ Contribution scolaire:

Le montant de la contribution de base pour l'année 2024/2025 a été fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC, à 27€ par mois par enfant (sur 10 mois), soit 270€ à l'année.

Aux familles qui en ont la possibilité, il est proposé le versement d'une contribution de solidarité ou de générosité.

Tarif de base pour un enfant	270€	27€ sur 10 mois
Tarif de solidarité pour un enfant	290€	29€ sur 10 mois
Tarif de générosité pour un enfant	montant libre€ (supérieur au tarif de base de 270€)	€ sur 10 mois

* <u>Réduction tarifaire fratrie</u>:

Une réduction tarifaire pour les fratries est proposée : <u>50% pour le troisième enfant</u> scolarisé au sein de notre établissement Ecole Sainte Victoire, soit un coût de <u>135€</u> pour ce dernier.

→ Prestations annexes à la scolarité :

Les prestations annexes à la scolarité (restauration, accueil périscolaire, ...) sont à la charge des parents, Merci de vous rapprocher de la Mairie de Chaumes en Retz.

☆ Assurance scolaire:

Une assurance scolaire incluant la garantie individuelle accident est contractée par l'établissement Ecole Sainte Victoire auprès de la **Mutuelle Saint Christophe** pour l'ensemble des élèves pour l'année scolaire 2024/2025. (Voir notice d'information sur le site internet de l'école). Cette assurance scolaire est prise en charge par l'OGEC de La Sicaudais et n'est pas refacturée aux familles.

Facturation:

Une facture annuelle sera adressée en début d'année à chaque famille.

<u>Modalités de paiement :</u>

Les modalités de paiement proposées aux familles sont : le virement mensuel (de préférence), le règlement par chèque ou espèces.

Pour les familles séparées, une division de la facture annuelle est possible entre les deux parties.

☆ Virement mensuel:

	<u>Dates des virements mensuels</u>								
	(Montant : 1/10 de la facture annuelle)								
05/09/24	05/10/24	05/11/24	05/12/24	05/01/25	05/02/25	05/03/25	05/04/25	05/05/25	05/06/25

Les parents doivent enregistrer le RIB de l'école (voir annexe sur le site internet de l'école)

* <u>Règlement par chèque</u>:

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de l'OGEC La Sicaudais.

L'ensemble des chèques, doit être remis au plus tard le jour de la rentrée scolaire, soit le 02/09/24. Les chèques devront être datés selon le calendrier suivant :

	Dates des dépôts mensuels si paiement en 10 fois								
	(Montant : 1/10 de la facture annuelle)								
05/09/24	05/09/24 05/10/24 05/11/24 05/12/24 05/01/25 05/02/25 05/03/25 05/04/25 05/05/25 05/06/25								

Dates des dépôts trimestriels si paiement en 3 fois					
(Montant : 1/3 de la facture annuelle)					
05/09/24 05/01/25 05/05/25					

Dates du dépôt annuel si paiement en 1 fois
(Montant : totalité de la facture annuelle)
05/09/24

Nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

→ En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires sont réclamés au payeur.

* Règlement en espèces :

Les règlements en espèces se feront par dépôt unique selon le calendrier suivant :

Dates du dépôt annuel :	
(Montant : totalité de la facture annuelle)	
05/09/24	

→ Un récépissé du dépôt en espèces vous sera communiqué.

Cas d'impayés:

L'établissement recherchera le dialogue avec les responsables légaux et une solution à l'amiable pour le paiement des sommes dues.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Aide au calcul des contributions :

TARIF de BASE	1 enfant	2 enfants	3 enfants (50% pour le 3 ^{ème} inscrit)
Paiement 1 fois	270€	540€	675€
Paiement 3 fois	3 × 90€	3 × 180€	3 × 225€
Paiement 10 fois	10 × 27€	10 × 5 4€	10 × 67,5€

TARIF SOLIDAIRE	1 enfant	2 enfants	3 enfants (50% pour le 3ème inscrit)
Paiement 1 fois	290€	580€	725€
Paiement 3 fois	3 × 96,66€	3 × 19,33€	3 × 241,66€
Paiement 10 fois	10 × 29€	10 × 58€	10 × 72,50€



Annexe contrat financier

Veuillez trouver ci-joint le RIB de l'OGEC de la Sicaudais pour les paiements par virement. Merci de l'enregistrer auprès de votre banque et de programmer vos virements.

Ce relevé est destiné à l	out organ		LEVÉ D'IDEN			hancaires
pour domicilier des virer	-					odiredires
CA ATLANTIQUE VENI	DEE					31/03/2017
ST PERE EN RETZ						00004
Tel. 0240217014 F	ax. 02402	218709				
Intitulé du Compte :OF	RGANISM LA SICA		STION			
DL	LAGICA	ODAIG				
1 F	RUE DE S	AINT PE	RE EN RET	Z		
LA	SICAUDA	AIS				
44	320 ARTH	ION EN F	RETZ			
DOMICILIATION						
Code établissement 14706	Code g		Numéro de 2105406		CIÉ RIB 88	
IBAN (International Ban	k Account	Number)			
FR76 1470	6000	0421	0540	6700	088	
Code BIC (Bank Identifi	cation Co	de) - Cod	e swift:			